



COMMUNE de VERCEL DÉPARTEMENT DU DOUBS

1 place de la Libération 25530 VERCEL VILLEDIEU-LE-CAMP
Tél. 03 81 58 31 55 - Fax : 03 81 58 33 45 - E-mail : contact@mairie-vercel.fr

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2025

Etaient présents, tous les conseillers sauf : Nicolas Nancey, Anicet Michel qui a donné procuration à Sandra Andrey, Céline Humbert qui a donné procuration à Isabelle Marthoud, Daniel Fleury qui a donné procuration à Christian Vermot-Desroches.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière réunion.

Le Maire informe le conseil municipal que des enfants des communes extérieures sont inscrits aux activités périscolaires et que le prix de revient de l'heure concernant les activités est de 1.33 € de l'heure. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refacturer 1.33€ de l'heure aux communes dont les enfants participent à ces activités.

Suite aux réunions de travail et au projet de création d'une maison de santé, le conseil municipal décide d'acheter les parcelles : AC 225 de 43.89 ares - AC 25 de 2.80 ares - AC 333 de 5.65 ares - AC 334 de 8.22 ares à la coopérative des Monts de Joux de Bannans, pour la somme globale de 320 000€.

Le Maire informe le conseil que le dossier de subvention a été déposé auprès du département pour la mission AMO pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et que la commune a reçu une autorisation de commencer les travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de démarrer la mission.

Le Maire informe le conseil Municipal que les travaux de réhabilitation et extension de l'OFB avancent bien, et qu'en attendant les financements définitifs il conviendrait d'avoir recours à une ligne de trésorerie. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres, décide de contracter une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne, qui a présenté la meilleure offre, dans les conditions suivantes :
Montant : 1 000 000€ sur un an, marge sur Etr : 0.89%.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la mission de Maitrise d'œuvre pour les travaux de la rue Lanchy a été confiée au cabinet BE TVRD, et que

